



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-133 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie citoyenne - Subvention exceptionnelle à l'association « Le Rigodon » pour le réveillon solidaire du 31 décembre 2017

Rapporteur : Michaël De Jaham

EXPOSE : En septembre 2012, les associations voironnaises (Le Rigodon, Arts en Action, le Comité de Solidarité, le Diaconat Protestant, le Secours Catholique, le Secours Populaire et l'Épicerie Solidaire Amandine) proposent de répondre à un appel d'offre de la Fondation de France qui souhaite soutenir des initiatives de réveillon solidaire.

Le projet voironnais est retenu et la Fondation de France octroie une subvention de 2 000 €. De son côté la ville donne une subvention exceptionnelle et prête gratuitement la salle des fêtes. Ce réveillon est ouvert à tous les Voironnais, moyennant une participation financière minimale. Les inscriptions se font auprès des associations du Collectif.

Les associations assurent toute la logistique de ce réveillon, mobilisent des bénévoles pour la préparation de la salle, assurent l'accueil des usagers, le service du repas et l'animation. Le directeur du lycée St Joseph met la cuisine de son lycée à disposition et la cuisine centrale de la ville de Voiron réalise l'entrée et le plat principal.

Par ailleurs, des personnes en insertion participent à la préparation de ce réveillon, notamment par des ateliers décoration (le Rigodon).

... / ...

Le CCAS assure la coordination des associations solidaires et de l'évènement.

Le tarif reste maîtrisé pour permettre à tous de participer. Le prix est fixé à 6 € minimum pour les adultes et 2 € pour les enfants de moins de 10 ans. Le collectif souhaite limiter le nombre des participants à 280, conformément à la capacité de la salle.

Cependant, en l'absence de reconduction de subvention de la Fondation de France, le budget ne peut pas être équilibré sans une aide financière de la ville. En 2016, une subvention de 1 200 € a été accordée.

Cette année, la demande de subvention de l'association le Rigodon, pour le compte du collectif des associations solidaires de Voiron, s'élève à 1 500 € compte tenu de l'augmentation des prestations nécessaires à l'organisation.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 4 décembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de 1 500 € à l'association le Rigodon pour la réalisation du réveillon solidaire du 31 décembre 2017.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN